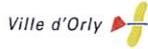


**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté – Égalité – Fraternité

Département du Val-de-Marne  
Canton d'Orly  
Commune d'Orly



N°A-LPPP-2024/117

**ARRÊTÉ DE LA MAIRE**

**Objet : ARRETE PORTANT AUTORISATION DE REALISER, DU 22 AU 24 AVRIL 2024, DES TRAVAUX RUE DU BAS MARIN ENTRE LA RUE DU PUIITS DIXME ET LA RUE DES OLIVIERS A ORLY.**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

**VU** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1311-1 et L.1311-2, L.1312-1 et L.1312-2, L.1421-4 et L.1422-1, R.1334-30 à R.1334-36 et R.1337-6 à R.1337-10-2 ;

**VU** le Code de l'environnement, notamment les articles L.571-1 et suivants ;

**VU** la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2003/2657 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage, notamment l'article 10 ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-LPPP-2017/0695 en date du 18 décembre 2017 portant sur la réglementation du bruit liés aux chantiers publics ou privés sur la commune d'Orly ;

**VU** la demande de l'entreprise TERE reçue par mail le 16 avril 2024 ;

**CONSIDERANT** la demande des travaux de purges de la chaussée avec remise à niveau des tampons du réseau d'assainissement, rue du Bas Marin entre la rue du Puits Dixme et rue des Oliviers à Orly, **du 22 au 24 Avril 2024** ;

**CONSIDERANT** que pour des raisons de sécurité et de gestion de la circulation, ces travaux doivent être réalisés de nuit ;

**CONSIDERANT** qu'il convient à cet effet de déroger à l'arrêté municipal n°A-LPPP-2017/0695 en date du 18 décembre 2017 portant sur la réglementation du bruit lié aux chantiers publics ou privés sur la commune d'Orly ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** L'entreprise TERE SAS - 1 RD 118 Villebon s/ Yvette 91971 Courtabœuf Cedex agissant pour le compte du Conseil Val-de-Marne est autorisée à réaliser, **du 22 au 24 Avril 2024, entre**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400546-20240417-ALPPP2024117-AR  
Date de télétransmission : 17/04/2024  
Date de réception préfecture : 17/04/2024

**22h00 et 6h00 chaque nuit** des travaux de purges de la chaussée avec remise à niveau des tampons du réseau d'assainissement rue du Bas Marin entre la rue du Puits Dixme et rue des Oliviers à Orly.

**ARTICLE 2 :** Cette autorisation est octroyée par dérogation à l'arrêté municipal n°A-LPPP-2017/0695 en date du 18 décembre 2017 portant sur la réglementation du bruit lié aux chantiers publics ou privés sur la commune d'Orly.

**ARTICLE 3 :** L'entreprise TERE devra prendre toutes les précautions nécessaires pour limiter la gêne des riverains.  
L'entreprise TERE devra également prendre les dispositions pour informer, par voie d'affichage et publipostage, les riverains immédiats (rayon 300 mètres) des conditions dans lesquelles se dérouleront les travaux.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Préfète du Val-de-Marne, Monsieur le Commissaire de police de Choisy-le-Roi et l'entreprise TERE.

**ARTICLE 5 :** La Directrice générale des services de la mairie d'Orly, le Commissaire de police de Choisy-le-Roi, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Orly, le **17 AVR. 2024**

Imène SOUID,



Conseillère départementale du Val-de-Marne